



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Egalité
Fraternité*



Vous êtes chasseur ?

CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA

Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est reportée au **31 DÉCEMBRE 2023** pour les détenteurs du permis de chasser.



ATTENTION

Au-delà du 31 décembre 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes !



Depuis le 8 février 2022, tous les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser sont dans l'obligation de créer un compte dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

Créez dès à présent votre compte sur :
<https://sia.interieur.gouv.fr>

POUR VOUS AIDER À CRÉER VOTRE COMPTE, PLUSIEURS SOLUTIONS :



Lire le guide utilisateur

disponible sur le site :
<https://sia.interieur.gouv.fr/>

**Lire le document d'aide à la
création de compte**

disponible dès la page d'accueil,
puis tout au long de la démarche

**Lire la foire aux questions
(FAQ)**

pour répondre à vos questions
relatives à la création et à la
gestion de compte dans le SIA

**Contactez vos interlocuteurs
habituels en matière de
réglementation des armes**

selon votre domicile, en préfecture
ou en sous-préfectures

**Vous rendre dans les
« points numériques »**

selon votre domicile, en préfecture
ou en sous-préfectures